

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2012
Publication : 21/06/2012



Pour le Président du Conseil Général et
par délégation Ludovic LIONS Chef du
Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2012-6-6-3

Séance du jeudi 14 juin 2012

**PROGRAMME DE RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DE LA DOLLER
DOSSIER DE SUBVENTION PROGRAMME FEDER
COMPETITIVITE REGIONALE ALSACE 2007 2013**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- valide le plan de financement prévisionnel de cette opération et autorise le Président à le signer ;
- valide le fait que les fonds FEDER sont sollicités au titre de la mesure « Préservation et valorisation des ressources naturelles », pour un montant prévisionnel maximum de 176 116,80 €. La recette sera imputée au programme C414, chapitre 4541201, fonction 61, nature 45412 ; les Autorisations de Programmes correspondantes seront inscrites au titre de la DM2 2012 ;
- autorise le Président, le cas échéant, à signer la convention d'octroi des fonds européens, dont le modèle est joint en annexe.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions